

L'an deux mille vingt deux et le trois mai à dix huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	26 Avril 2022
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	12		
Membres absents ou excusés	4		
Membres qui ont pris part à la délibération	12		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	Excusé	D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	Excusé	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	X	FABREGES Marie France	Absente	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND Jean Pierre	X
CHAPUIS Pierre	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	Excusée	ROBERT Karine	X
DALVERNY Jérôme	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. Attribution camion benne pour la collecte des ordures ménagères :

Le Président expose qu'une consultation a été lancée du 3.01.2022 au 14.02.2022 pour la fourniture d'un camion poids-lourds 16 tonnes de type BOM (Benne à Ordures Ménagères) neuf ou occasion récente de moins de 3 ans. Sur les 2 offres reçues, il propose de retenir l'offre de SEMAT pour un prix de 138 400 € HT. Au vu des délais de livraison de 58 semaines, le véhicule pourra être livré au printemps 2023.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Etude de programmation et d'aménagement pour relier voies douces et villages (accompagnement du PNR) :

Le Président expose que le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a lancé un appel à projet « Villages et voies douces », dont l'objet est de réaliser une étude de programmation et d'aménagement permettant d'assurer les liaisons entre voies douces et villages, d'irriguer le territoire de façon cohérente et de faciliter le développement des mobilités douces. Il est proposé à une communauté de communes pilote un soutien technique et financier pour identifier des voies douces à aménager, déterminer la nature des aménagements et équipements en fonction des sites prioritaires, des éléments de patrimoine à valoriser, et pour identifier les outils du Parc mobilisables en complément (coup de pouce notamment). Le PNR accompagne l'intercommunalité dans la rédaction du cahier des charges, le recrutement du bureau d'études et le suivi de la prestation. L'étude est financée à 50% pour un montant global de 30 000 euros (15 000 euros d'autofinancement). Le Président propose de bénéficier de cet accompagnement technique et financier, et de solliciter les subventions nécessaires auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Accompagnement en ingénierie de l'ALEC 07 – projet « Véhicule partagé en milieu rural » :

L'ALEC 07 a candidaté à l'AMI TENMOD de l'ADEME en partenariat avec le CERMOSEM pour le projet « Véhicule partagé en milieu rural ». Ce projet a pour finalité de développer le véhicule partagé (vélo, voiture, utilitaire...) en milieu rural. L'objectif est que ces pratiques s'ancrent et se banalisent comme solutions alternatives à la voiture individuelle. 5 territoires ardéchois seront sélectionnés pour la mise en œuvre de ce projet sur 3 ans. Chaque territoire partenaire bénéficiera :

- d'actions de mobilisation et de démarchage des cibles à accompagner :
 - o entreprises du territoire,
 - o collectif de citoyens via des animations grand public
 - o acteurs de l'insertion socio-professionnelle
- d'une ingénierie de projet de qualité et de proximité adaptée au besoin de ses acteurs
 - o 10 jours d'ingénierie pour l'intercommunalité
 - o 2 collectifs de citoyens accompagnés
 - o 5 entreprises accompagnées
- d'une animation de restitution de l'action en année 3 auprès du grand public
- de moyens d'ingénierie financés à 50% pour mettre en œuvre des actions prévues dans ses documents de planification tel que le PLUi ou le CRTE.

Des actions mutualisées auront également lieu (sensibilisation des élus, ingénierie de projet pour des structures de l'insertion socio-professionnelle dont le bassin d'activité dépasse le périmètre d'un EPCI, outils de communication, retours d'expériences...).

Le projet est financé à 50% par l'AMI TENMOD de l'ADEME. Les co-financements complémentaires sont en cours de consolidation. Le coût par collectivité est estimé entre 4 700 et 9 700 euros par collectivité pour les trois années de projets, soit entre 1 560 et 3 200 euros par an.

A ce stade des réflexions de la communauté de communes en termes de véhicules partagés (schéma directeur cyclable, convention de coopération en matière de mobilité avec la Région, CRTE), un accompagnement de l'ALEC représenterait une plus-value pour la mise en œuvre de nos projets. Ainsi, le Président propose de se positionner auprès de l'ALEC 07 afin de participer au projet « Véhicule partagé en milieu rural » et de solliciter les subventions nécessaires le cas échéant.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. **Subventions aux associations :**

Le Président expose les demandes de subventions reçues de diverses associations et propose d'attribuer les aides suivantes :

- **FORMAT**

Pour rappel, la CDC ASV est partenaire de l'association FORMAT, avec l'Etat (DRAC), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et la communauté de communes Beaume-Drobie dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2022). Cette convention répond aux objectifs de la CDC ASV de soutien aux acteurs culturels, de développement d'actions de sensibilisation à la danse dans des formes d'expression diverses. Il s'agit de favoriser la diffusion de spectacles. Il est ainsi proposé d'attribuer à FORMAT une subvention de 2 000 € comme en 2021.

- **Association Colette Bonzo –Château du Pin**

En 2022, les activités de l'association sont centrées sur cinq axes : arts plastiques et visuels, actions jeunes publics et habitants, approche patrimoniale, architecturale et paysagère, édition d'une monographie, mise en réseau et partenariats avec le PNR des Monts d'Ardèche, Leda Atomica 07 et l'association Ellips. De mai à novembre, le château et ses jardins sont ouverts pour des visites guidées axées sur le patrimoine, l'environnement et l'art contemporain. Pour les groupes et les scolaires, des visites à la demande peuvent être organisées de mai à fin octobre. Début juin, le château du Pin participe aux *Rendez-vous aux jardins*, organisés par le Ministère de la Culture. En septembre, il participe aux *Journées Européennes du Patrimoine*. Il est ainsi proposé d'attribuer à l'association Colette Bonzo une subvention de 1 500 €.

- **ADAPEI 07 – SAJ Les Babelous**

Le festival « M et H » (anciennement « Musique et Handicap ») se déroule chaque année depuis 2015, en réunissant des établissements médico-sociaux et des artistes professionnels, dans le but de créer un spectacle. La huitième édition de ce projet artistique et culturel réunit cinq établissements médico-sociaux : le Service d'Accueil de Jour (SAJ) les Babelous de Lalevade-d'Ardèche, les deux foyers de vie de Ruoms et de Lachapelle-sous-Aubenas, l'EHPAD de Vinezac, ainsi que le Groupe d'Entraide Mutuelle d'Aubenas. Cet événement se réalise avec les artistes Baptiste Dupré (auteur compositeur interprète), David Millet (musicien interprète), Fanny Poujade et Nohémie Chouteau du collectif Petit Pois Princesse (comédiennes et metteuses en scène). Le festival se clôturera à l'automne par des événements ouverts à tous au complexe cinématographique *Le Navire*, au Centre *Le Bournot* d'Aubenas, ainsi que sur le site du Parc Naturel Régional de Jaujac. La majorité des usagers du SAJ de Lalevade participe à ce projet. Les équipes éducatives et les participants du festival sont intéressés pour organiser des étapes de création au cours de l'année et tisser des liens avec des scolaires du territoire Ardèche des Sources et Volcans. Pour 2022, un contact a été établi avec l'école de La Souche. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €.

- **LEDA ATOMICA 07**

La quatrième édition du festival « Les jours de la dame » se tiendra sur cinq week-ends, du 17 septembre au 16 octobre 2022. Ce festival est avant tout dédié à la création féminine et aux propositions multi-genres qui parlent des femmes. L'association basée à Lalevade-d'Ardèche émane de l'association Leda Atomica Musique de Marseille, les deux associations créant un pont entre les deux régions. Le festival se déploie en partenariat avec différents lieux du territoire (Méli-Mélo à Mayres, Le moulinage et les Co'Pains à Chirols, La Messicole à Montpezat-sous-Bauzon, Le violon des ruisseaux à La Souche, le château du Pin à Fabras, la Maison de Vallée (vallée de la Bourges), équipements de communes du territoire...). Il est proposé d'attribuer à Leda Atomica 07 une subvention de 1 000 €.

- **Déambull**

La communauté de communes avait octroyé exceptionnellement en 2020 une subvention à l'association Déambull portant sur l'achat d'un ludobus afin de lui permettre de poursuivre ses animations. L'association n'avait pas été en mesure de procéder à l'achat du véhicule en 2020 et la subvention n'avait ainsi pas été versée. La demande de soutien a donc été renouvelée par Déambull. Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000€.

- **Salon du livre de jeunesse de Jaujac**

Du 13 au 15 mai se déroulera le premier salon du livre de jeunesse de Jaujac. Afin de promouvoir le livre et la lecture sur le territoire intercommunal, des ateliers de lecture, de rédaction et d'illustration, et des rencontres avec des auteurs associeront des écoles, l'ADAPEI et des bibliothèques. Les enfants pourront participer à plusieurs titres : participation au concours « Sous mon volcan » (expression artistique), participation à des ateliers pour les écoles participantes, participation au jury du prix littéraire « Bosses de chameau », visite libre en famille à Jaujac. Afin de soutenir ce premier salon du livre, imaginé pour rayonner sur l'ensemble du territoire Ardèche des Sources et Volcans, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

- **Trail de la chaussée des géants :**

La 9^{ème} édition du trail de la chaussée des géants aura lieu le samedi 4 juin 2022, les quelques 1100 coureurs pourront parcourir les sentiers au choix sur 3 formats proposés : 51 kms, 20 kms et 10 kms. L'association du trail de la chaussée des géants mobilise de nombreux bénévoles et peaufine l'organisation pour accueillir coureurs et accompagnants. La communauté de communes a été sollicitée pour un partenariat. Compte-tenu de l'intérêt intercommunal de ce trail qui d'une part draine durant ce week end beaucoup de monde sur notre communauté de communes et d'autre part participe à la promotion touristique de notre territoire, il est proposé de soutenir cette manifestation à hauteur de 5 000.00 € dont 3 000.00 € de subvention en aide directe et 2 000.00 € en aide indirecte (soutien logistique avec l'intervention de personnel technique et le prêt de matériel barnums, barrières, conteneurs, véhicules, prêt des vestiaires du stade, débroussaillage). Une convention de partenariat sera passée avec l'association du trail de la chaussée des géants.

- **Les Riboules Dingues**

L'association qui fête ses 19 ans cette année organise le festival de la BD d'humour qui se déroulera le week end des 22 et 23 octobre 2022 à Burzet. Après deux années sans manifestation pour cause de crise sanitaire, une dizaine de dessinateurs de bande dessinée d'humour dédicaceront leurs albums et rencontreront le public, sur le thème cette année du canoë kayak. L'affiche a été réalisée par Phil Decressac, auteur de bande dessinée et dessinateur de presse belge. C'est le seul festival de son genre en France. L'association mène aussi des actions telles que concours de dessins auprès d'écoles et collèges d'Ardèche, notamment auprès du collège de Montpezat sous Bauzon. Il est proposé d'attribuer une aide de 1 000 €.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Subvention à l'association Pôle santé de Meyras :

Comme évoqué lors du conseil communautaire du 12 avril 2022, le Président propose de participer au loyer du gîte destiné à accueillir les internes en médecine au pôle de santé de Meyras, mais également des stagiaires ou remplaçants, afin de faciliter la venue de professionnels de la santé sur notre territoire. L'association du pôle de santé des hautes vallées de l'Ardèche, basée à Meyras, a signé le bail de location d'un gîte à Meyras, qui peut accueillir jusqu'à 6 internes ou personnel soignant en stage ou remplacement sur notre territoire, et est déjà occupé par deux professionnels en médecine. Le Président propose de verser à l'association une subvention équivalente à 312.50 € par mois, soit 3 750 € par an représentant 50 % du montant annuel du loyer. Les occupants versent une participation chaque mois pour participer aux frais. L'intérêt est de leur éviter la recherche de logement qui peut être un motif d'écarter notre territoire dans leur choix de lieu de stage, et de leur faire connaître les lieux pour les inviter à s'y installer.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Contribution au Fonds Unique Logement (FUL) 2022 du Conseil Départemental de l'Ardèche :

La communauté de communes contribue volontairement au Fonds Unique Logement porté par le Conseil départemental de l'Ardèche en lieu et place des communes depuis l'année 2016. Certaines communes continuent toutefois à participer directement à ce FUL. Les aides attribuées en 2021 aux usagers de notre territoire se sont élevées à 28 900 €, sous forme de prêt ou de subventions, à destination des foyers rencontrant des difficultés dans l'accès ou le maintien au logement.

Le département contribue directement à hauteur de 545 400 € et propose de participer financièrement à l'exercice 2022 du fonds à hauteur de 0.40 € par habitant, soit 3 876.40 € pour l'ensemble de la collectivité.

Présentation du dispositif et bilan d'activité sur le lien : <http://www.ardeche.fr/132-fonds-unique-logement.htm>

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

7. Divers :

Via Ardèche : la voie verte sera inaugurée le mardi 24.05.2022 à 11 heures avec la CDC Bassin d'Aubenas.

Vestiaires Lalevade d'Ardèche : inauguration à prévoir

Fibre : Mr le Maire de Chirols soulève le problème de la pose de nombreux poteaux pour l'installation de la fibre optique, en plus des poteaux existants sur le réseau téléphonique. ADN répond à cette problématique qu'il revient plus cher de remplacer les poteaux défectueux que d'en poser de nouveau. Les élus sont insatisfaits de cette situation.

PLUi : suite à l'adoption du PLUi et l'instauration du DPU sur l'intégralité des 16 communes, une réunion sera organisée le mardi 24.05.2022 à 14h30 avec les Maires, adjoints à l'urbanisme, et Secrétaires de maires afin de leur remettre une notice simplifiée établie par nos services et leur exposer la procédure lors de la réception des demandes d'urbanisme.

Taxe aménagement :

Une loi de février 2022 prévoit une part revenant à la CDC sur le produit de la taxe aménagement. Les modalités de cette loi seront détaillées ultérieurement.

La séance est levée à 20 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.